

**DACP**

**REF : DACP2016037**

**Signataire : ED/ES**

Séance du Conseil Municipal du 17/11/2016

**RAPPORTEUR : Anthony DAGUET**

**OBJET : Accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance pour la ville d'Aubervilliers pour les années 2017 et 2019. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Le marché relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance pour la ville d'Aubervilliers, actuellement en cours, arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Ainsi, afin de continuer à assurer ces prestations pour les trois années à venir, il y a lieu de passer un accord-cadre à bons de commande, assorti des lots et seuils annuels suivants :

<b>Lots</b>	<b>Seuils minimum</b>	<b>Seuils maximum</b>
<b>Lot n°1</b> : Prestations de gardiennage et de surveillance des bâtiments ainsi que de l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville	5 000 € HT	60 000 € HT
<b>Lot n°2</b> : Gardiennage et surveillance des équipements, bâtiments, sites, hors manifestations et prestations organisées et/ou autorisées par la ville	2 000 € HT	60 000 € HT
<b>Lot n°3</b> : Gardiennage et surveillance des salles à usages d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple (exemples : Embarcadère, Espace Renaudie) à l'occasion de manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville	20 000 € HT	150 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville.

L'accord-cadre sera conclu sur Appel d'offres ouvert, conformément aux articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

L'accord-cadre est conclu pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 et est renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, deux années au maximum. Il s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2019.

Pour information, les dépenses réalisées pour l'exécution de l'accord-cadre se sont élevées,

en 2014 à :

- 19 558,35 € pour le lot n°1
- 8 294,95 € pour le lot n°2
- 47 670,32 € pour le lot n°3

en 2015 à :

- 16 195,65 € pour le lot n°1
- 1 332,10 € pour le lot n°2
- 69 018,73 € pour le lot n°3

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'accord-cadre susvisé et d'autoriser, consécutivement à la décision de la commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, madame la Maire à signer l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 NOVEMBRE 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance :** Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016037

Signataire : ED/ES

**OBJET : Accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance pour la ville d'Aubervilliers pour les années 2017 et 2019. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'abrogation du Code des Marchés Publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 pris en application de ladite ordonnance,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance pour la ville d'Aubervilliers, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2016, qu'il y a lieu en conséquence de lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande au regard de la nouvelle réglementation, afin de répondre aux besoins inhérents pour les trois années à venir.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

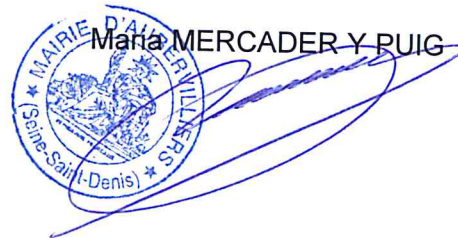
**APPROUVE** le projet d'accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance pour la ville d'Aubervilliers, passé sur appel d'offres ouvert pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre comportera les lots et seuils annuels suivants :

Lots	Seuils minimum	Seuils maximum
<b>Lot n°1</b> : Prestations de gardiennage et de surveillance des bâtiments ainsi que de l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville	5 000 € HT	60 000 € HT
<b>Lot n°2</b> : Gardiennage et surveillance des équipements, bâtiments, sites, hors manifestations et prestations organisées et/ou autorisées par la ville	2 000 € HT	60 000 € HT
<b>Lot n°3</b> : Gardiennage et surveillance des salles à usages d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple (exemples : Embarcadère, Espace Renaudie) à l'occasion de manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville	20 000 € HT	150 000 € HT

**AUTORISE**, consécutivement à la décision de la commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, madame la Maire à signer l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG  


Reçu en préfecture le : 18/11/2016  
Publié le : 18/11/2016  
Certifié exécutoire le : 18/11/2016

L'adjointe  
Maria MERCADER Y PUIG

